

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute personne qui commande ou achète des produits ou services auprès de TUFFIGO RAPIDEX, société de droit français, dont le siège social est sis 4, rue Jean-Marie Le Bris 29170 SAINT EVARZEC (FRANCE), immatriculée sous le n° 344 746 938 RCS QUIMPER, TVA n° FR54344746938, est ci-après désignée le « Client ».

Article 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales de vente (ainsi que les tarifs barèmes concernant les rabais, remises et ristournes joints) s'appliquent à toutes les commandes, ventes et services de TUFFIGO RAPIDEX, y compris, mais sans s'y limiter, la conception, la fabrication, la fourniture, le service de montage, la mise en service, la maintenance effectuée en atelier ou sur site. Toute commande implique le respect sans réserve des présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes conditions générales d'achat ou autres documents proposés par le Client, sauf acceptation formelle et écrite de TUFFIGO RAPIDEX.

TUFFIGO RAPIDEX se réserve le droit de les modifier à tout moment, la version contractuelle étant celle en vigueur à la date de la commande. Le fait pour TUFFIGO RAPIDEX de ne pas exercer ou de tarder à exercer tout droit ou disposition ne saurait en affecter l'exercice ni valoir renonciation à celui-ci, en tout ou en partie. Chaque stipulation des présentes conditions générales est applicable dans la plus large mesure autorisée par la loi. Si l'une quelconque des stipulations des présentes conditions générales est inopposable, illégale ou nulle, elle sera alors écartée et les autres stipulations des présentes conditions générales resteront pleinement en vigueur.

Article 2 : JURIDICTION COMPÉTENTE – DROIT APPLICABLE

Les commandes, contrats et relations commerciales au titre des présentes conditions générales sont exclusivement régis par le droit français, à l'exclusion des dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (1980) et relèvent de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Quimper (29000 - France), même en cas de référé, d'appel en garantie, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs.

Article 3 : SPÉCIFICATIONS - OFFRES

Les informations relatives aux produits, matériels, tarifs et, de façon générale, toute information figurant sur les documents commerciaux, catalogues et autres supports diffusés par TUFFIGO RAPIDEX, ainsi que sur son site Internet, sont uniquement indicatives et ne lient pas TUFFIGO RAPIDEX. Elles sont susceptibles d'être révisées à tout moment.

Le Client est seul responsable de la définition de ses besoins. Par conséquent, le Client est tenu de fournir par écrit toutes les spécifications et conditions techniques de façon suffisamment précise et détaillée dans sa commande ou afin de permettre à TUFFIGO RAPIDEX d'établir un devis. En cas d'absence ou de manque de spécifications formalisées décrivant ses besoins spécifiques, le Client accepte à ses propres risques les produits, matériels et services qui lui seront fournis.

Sauf indication contraire sur le devis, les offres commerciales sont valables un (1) mois à compter de leur date d'émission par TUFFIGO RAPIDEX. Sauf dérogation écrite de TUFFIGO RAPIDEX, le défaut d'acceptation du Client dans ce délai de l'offre commerciale emporte caducité du devis.

Article 4 : COMMANDES

4.1 L'offre commerciale émise par TUFFIGO RAPIDEX et validée purement et simplement, dans le délai d'un (1) mois, par le Client, est considérée comme définitive.

Les commandes sont passées par écrit par le Client et doivent mentionner le(s) produit(s) et référence(s). Aucune commande ne sera considérée comme définitive tant qu'elle n'aura pas été confirmée par écrit par le représentant autorisé de TUFFIGO RAPIDEX et après le paiement par le Client de tout acompte ou prépaiement requis. Par exception, pour les commandes de pièces détachées, l'absence de réserve par écrit de TUFFIGO RAPIDEX dans les quinze (15) jours suivant la réception de la commande, vaut acceptation de la commande.

4.2 En cas de commande d'un produit spécifique, le Client doit faire parvenir à TUFFIGO RAPIDEX, avec sa commande, tous plans et cahiers des charges. Dans l'hypothèse où les schémas, spécifications ou données techniques sont établis par TUFFIGO RAPIDEX, le Client est tenu de donner son accord sur ces documents dans un délai de 2 (deux) jours ouvrés après réception des documents. En l'absence de réponse dans ce délai, ils seront réputés conforme et la commande sera considérée comme définitive. Le Client sera tenu seul responsable de la conformité des documents aux spécificités souhaitées. Pour l'établissement de ces documents le Client devra donner libre accès à son site aux représentants de TUFFIGO RAPIDEX.

4.3 En cas de vente de silos assemblés les obligations de TUFFIGO RAPIDEX sont limitées à la fourniture du silo hors pose. Une fois la commande acceptée, la mise en fabrication des silos assemblés est subordonnée à l'envoi, par le Client, d'un ordre écrit de mise en fabrication.

En cas de vente de silos à assembler et à installer par TUFFIGO RAPIDEX, les commandes doivent être accompagnées d'une étude de montage conforme au modèle fourni par TUFFIGO RAPIDEX décrivant le site sur lequel ils doivent être montés. Le Client est tenu d'informer TUFFIGO RAPIDEX de tout élément susceptible d'affecter l'installation des silos dont il a connaissance.

4.4 Toute modification apportée par TUFFIGO RAPIDEX lors de la confirmation d'une commande est réputée être entièrement acceptée sauf contestation par écrit par le Client dans un délai de dix (10) jours à compter de sa notification. Toute demande de modification faite par le Client en cours d'exécution de la commande est soumise à l'acceptation écrite de TUFFIGO RAPIDEX. En cas de demande de modification ayant un impact sur les conditions, notamment de délais et/ou de prix, TUFFIGO RAPIDEX pourra établir une nouvelle offre commerciale. Aucune commande ne peut être modifiée, annulée, reprogrammée ou cédée par le Client sans l'accord écrit de TUFFIGO RAPIDEX.

TUFFIGO RAPIDEX se réserve le droit de rejeter, d'annuler ou de modifier une commande pour des motifs objectifs (contraintes d'approvisionnement, commandes anormales, détérioration de la capacité financière du Client, incident de non-paiement, etc.).

Les délais de livraison sont donnés par TUFFIGO RAPIDEX à titre indicatif. Pour les silos, les délais de livraison sont en principe de quatre (4) semaines à compter de l'ordre de mise en fabrication. TUFFIGO RAPIDEX pourra procéder à des livraisons partielles au fur et à mesure de l'achèvement de la fabrication. En aucun cas, un retard ne peut entraîner l'annulation d'une commande ou l'indemnisation d'un préjudice dès lors qu'elle intervient dans un délai raisonnable. Tout retard causé par le Client, par exemple en raison de son manque de collaboration, tel que la communication tardive de documents, la fourniture de données incomplètes ou incorrectes, donnera à TUFFIGO RAPIDEX un délai supplémentaire pour l'exécution de ses obligations au moins égal au retard causé par le Client.

Article 5 : PRIX

Les produits et services sont facturés conformément au devis correspondant, ou à défaut de devis, conformément au bordereau de prix applicable à la date de confirmation de la commande par TUFFIGO RAPIDEX. Les frais de transport ne sont pas inclus dans le prix et seront facturés en sus par TUFFIGO RAPIDEX. Les frais de transport sont mentionnés dans la commande ou l'offre commerciale pour un montant prévisionnel et peuvent, jusqu'à l'expédition des produits, faire l'objet d'un ajustement.

Tous les frais et coûts liés au transport, à l'assurance, au montage, à l'intégration des équipements, à la mise en service, etc. ainsi que les taxes sont supportés par le Client.

Article 6 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Sauf accord contraire écrit de TUFFIGO RAPIDEX, tous les paiements sont effectués au siège social de TUFFIGO RAPIDEX en Euros (€) par virement bancaire ou crédit documentaire, selon les modalités suivantes :

Les factures sont payables à 30 jours fin de mois .

Pour la première commande ou si risque d'insolvabilité, le prix devra être payé comptant à la commande

Pour les commandes export le paiement sera effectué

- 30% du montant total à la confirmation de la commande
- 70% au plus tard deux semaines avant l'expédition des produits. En cas d'expédition retardée à la demande du Client, le paiement devra être effectué comme prévu sur la commande.

TUFFIGO RAPIDEX peut exiger, à sa seule discrétion, toute garantie, paiement anticipé supplémentaire, délai de paiement plus court, paiement immédiat, paiement intégral ou toute autre garantie de paiement avant l'exécution d'une commande, notamment en cas de première commande passée par le Client auprès de TUFFIGO RAPIDEX, de retard de paiement dans le cadre d'une commande précédente, de risque d'insolvabilité du Client, de risque de difficultés dans le recouvrement de la créance, d'absence de références jugées suffisantes par TUFFIGO RAPIDEX ou pour tout autre motif similaire.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé ou de paiement intégral effectué par le Client. Le Client ne peut procéder à aucune compensation, demande reconventionnelle, abattement ou autre déduction similaire pour retenir le paiement de tout montant dû à TUFFIGO RAPIDEX.

Un retard de paiement rend immédiatement exigible le solde des sommes dues par le Client à TUFFIGO RAPIDEX qui se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses obligations découlant des commandes en cours. En raison de la suspension, le non-paiement d'un montant dû aura pour effet de reporter d'autant les différentes étapes.

En cas de retard ou défaut de paiement, des pénalités de retard seront appliquées et calculées sur le prix TTC, depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif à un taux égal au taux de refinancement de la Banque centrale européenne (BCE) majoré de dix (10) points, sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Le Client sera tenu de payer, outre la somme forfaitaire de 40 euros en application de l'article L.441-10 du Code de commerce, tous les frais et dépenses résultant du non-paiement à l'échéance, y compris les honoraires des officiers publics et ministériels. L'exercice par TUFFIGO RAPIDEX de tout droit ou disposition du présent article ne porte pas atteinte aux droits et dispositions prévus à l'article 7 ni n'agit comme une renonciation à l'exercice, en tout ou en partie, desdits droits et dispositions.

Le Client s'interdit d'utiliser toute réclamation à l'encontre de TUFFIGO RAPIDEX afin de demander une suspension ou un report de paiement.

En cas de non-paiement dans les quinze (15) jours calendaires suivant une première mise en demeure écrite restée sans effet, TUFFIGO RAPIDEX peut, à sa seule discrétion et sans préjudice de tout autre droit ou réclamation ultérieure, suspendre la livraison de la commande, annuler ou suspendre toute autre commande du Client, annuler toute note de crédit ou remise et exiger le paiement immédiat de toutes les dettes. TUFFIGO RAPIDEX conservera alors tous les acomptes versés, sans préjudice de ses autres droits, notamment la réparation du préjudice subi qui donnera lieu au versement par le Client d'une indemnité au moins égale à 30% du montant total des factures impayées. Tous les frais consécutifs aux impayés et les frais de recouvrement judiciaires ou extra judiciaires seront imputés d'office au Client.

Article 7 : RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les produits demeurent la propriété de TuffigoRapidex jusqu'au complet paiement de leur prix par le client. Le paiement intégral est réputé effectué lorsque les fonds, comprenant le prix des produits, les couts, les frais et les intérêts liés à la commande, sont crédités et disponible sur le compte de TuffigoRapidex

En cas de non-paiement total ou partiel par le Client à la date d'échéance, TUFFIGO RAPIDEX est fondé à réclamer à tout moment les produits impayés, les produits en stock chez le Client étant réputés être ceux impayés. Dans un tel cas, le Client est tenu de restituer immédiatement et à ses frais les produits non payés, à première demande de TUFFIGO RAPIDEX. TUFFIGO RAPIDEX est fondé à conserver tout acompte pour couvrir les dommages, sans préjudice de toute autre réclamation ultérieure. En cas de redressement ou de liquidation judiciaire, le Client est tenu d'en informer TUFFIGO RAPIDEX sans délai afin de lui permettre de faire valoir son droit de propriété sur les produits vendus.

ARTICLE 8 : TRANSFERT DE RISQUE

De convention expresse, nonobstant la clause de réserve de propriété mentionnée à l'article 7 ci-avant, le risque de détérioration ou de perte des produits est transféré au Client à la date de livraison telle que prévue à l'article 9 ci-après. En outre, à compter de ladite livraison, le Client supporte seul les risques que les produits peuvent subir ou occasionner, pour quelque cause que ce soit, même en cas de force majeure, de cas fortuit ou du fait d'un tiers. Le Client est tenu de souscrire une assurance couvrant les risques liés aux produits, notamment incendie, dégâts des eaux, perte, vol ou destruction, dès le transfert des risques des produits jusqu'au complet paiement, et d'informer TUFFIGO RAPIDEX dans les meilleurs délais de tout événement de nature à avoir une incidence sur la police d'assurance.

Article 9 : LIVRAISON

Sauf accord contraire écrit dans la commande, TUFFIGO RAPIDEX est réputée avoir exécuté son obligation de livraison à la date à laquelle les produits sont mis à la disposition du Client lors de la livraison, le déchargement des produits étant à la charge exclusive et sous la seule responsabilité du Client. Le Client devra si nécessaire, mettre à la disposition des monteuses ou transporteurs, et à ses frais, les appareils de levage ou de manutention utiles au déchargement des produits.

Article 10 : MONTAGE

Le Client s'engage pour le montage et la mise en route des produits à recourir aux services de professionnels de l'installation et à se conformer aux notices de montage et d'installation remises par TUFFIGO RAPIDEX.

Lorsque cela est spécifiquement convenu par écrit par TUFFIGO RAPIDEX, cette dernière peut être chargée du montage ou de la mise en service des produits livrés. Le Client est tenu d'assurer un accès libre et sécurisé aux locaux et de coopérer pleinement afin de permettre le bon déroulement des opérations. TUFFIGO RAPIDEX intervient du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 8 heures à 17 heures. Ces horaires peuvent être modifiés d'un commun accord et feront alors l'objet d'une facturation supplémentaire. Le Client supporte tous les coûts et dépenses résultant de conditions imprévues, de problèmes d'accès au site, ou de modifications, inadéquation des installations ou non-conformité aux spécifications ou plans initiaux.

Les coûts des services de TUFFIGO RAPIDEX indiqués dans le devis soumis au Client sont estimatifs et susceptibles d'être révisés par TUFFIGO RAPIDEX au fur et à mesure de l'avancement des opérations. Dans le cas où TUFFIGO RAPIDEX estime que des opérations ou des équipements supplémentaires sont nécessaires, elle en informe immédiatement le Client et lui fournit un devis actualisé. TUFFIGO RAPIDEX ne saurait en aucun cas être tenue responsable des conséquences liées au refus du Client des opérations ou des équipements supplémentaires par le Client.

Pour les silos montés et livrés par TUFFIGO RAPIDEX, la réalisation de la dalle est de la seule responsabilité du Client qui doit recourir aux services d'un professionnel du bâtiment et faire assurer le raccordement du silo à la terre par un électricien.

Article 11 : INSPECTION - RÉCEPTION

Dans les présentes conditions générales, les termes suivants ont la signification indiquée en regard de chacun d'eux.

PRODUITS SPÉCIFIQUES : désigne les produits spécifiquement conçus selon la demande du Client telle qu'elle figure dans la commande confirmée et qui ne peuvent être fabriqués en série.

PRODUITS STANDARDS : désigne tous les produits qui ne sont pas des PRODUITS SPÉCIFIQUES.

11.1 PRODUITS STANDARDS

11.1.1. La conformité des PRODUITS STANDARDS (notamment l'état général, l'absence de signe de vice apparent, la quantité, la conformité au devis) doit impérativement faire l'objet d'une vérification par le Client à la réception,

en présence du transporteur ; les frais et risques liés à la vérification des PRODUITS STANDARDS sont à la charge exclusive du Client.

Toute réserve ou contestation concernant la non-conformité des PRODUITS STANDARDS est inscrite sur le bon de livraison et confirmée par écrit au transporteur dans les conditions de l'article L.133-3 du Code de commerce, ainsi qu'à TUFFIGO RAPIDEX par une notification formelle dans les trois (3) jours ouvrés suivant la livraison des PRODUITS STANDARDS.

11.1.2. Dans le cas où le Client ne respecte pas la disposition ci-dessus (11.1.1), les PRODUITS STANDARD seront réputés conformes et TUFFIGO RAPIDEX ne pourra être tenue responsable d'un quelconque défaut de conformité.

Le Client est seul responsable de tout dommage subi par TUFFIGO RAPIDEX résultant d'une violation de la présente disposition. Le Client est tenu de fournir les détails et les preuves de tout défaut ou anomalie affectant les PRODUITS STANDARDS.

11.2. PRODUITS SPÉCIFIQUES ET SERVICES

11.2.1. Sauf accord contraire écrit dans la commande, la réception des PRODUITS SPÉCIFIQUES ou des services effectués a lieu dans les locaux de TUFFIGO RAPIDEX ou de tout sous-traitant concerné désigné par TUFFIGO RAPIDEX.

Les résultats de la réception en usine sont consignés dans le certificat de réception signé à la fois par le Client et TUFFIGO RAPIDEX ou son sous-traitant. En cas d'absence du Client ou de refus de sa part de signer le certificat de réception sans motif raisonnable (y compris en cas de réserves mineures), le certificat est signé par TUFFIGO RAPIDEX ou son sous-traitant seul et réputé contradictoire et sans réserve.

11.2.2. Lorsque les parties ont convenu par écrit que la réception aura lieu dans les locaux du Client (par exemple, les services de montage sur site), les tests et le contrôle de la réception sur site sont réalisés par TUFFIGO RAPIDEX ou son sous-traitant, avec l'assistance du Client et conformément aux procédures de réception correspondantes. Tous les matériels, outillages, fournitures et consommables, ainsi que les énergies essentielles au fonctionnement des machines, qui sont nécessaires aux essais sont fournis par le Client à ses risques et frais.

Les résultats de la réception sur site sont consignés dans le certificat de réception signé à la fois par le Client et TUFFIGO RAPIDEX ou son sous-traitant. Dans le cas où la procédure de réception ne peut pas avoir lieu ou être achevée pour des raisons non imputables à TUFFIGO RAPIDEX à la date convenue entre les parties, ou à défaut, dans le mois suivant la date de livraison prévue, la réception est réputée avoir eu lieu à l'expiration de ce délai avec toutes les conséquences associées à une réception contradictoire sans réserve. La réception sera également réputée avoir eu lieu avec toutes les conséquences associées à une réception contradictoire sans réserve en cas de commencement d'utilisation par le Client, ou de commencement de production par TUFFIGO RAPIDEX conformément à la demande du Client.

11.3. En cas de non-conformité avérée des produits (standards ou spécifiques), TUFFIGO RAPIDEX remplacera à ses frais le produit défectueux, en fonction des stocks disponibles. Si aucun remplacement du produit défectueux n'est possible, TUFFIGO RAPIDEX accordera un avoir. La non-conformité des produits ou services ne peut en aucun cas donner lieu à une demande d'indemnisation. Aucun retour ne pourra être effectué sans accord préalable écrit de TUFFIGO RAPIDEX, les frais de retour étant à la charge du Client. La contestation ne suspend pas le paiement par le Client des produits.

Article 12 : FORCE MAJEURE

Sont considérés comme cas de force majeure eu égard aux obligations de TUFFIGO RAPIDEX, les événements indépendants de sa volonté et qu'elle ne peut raisonnablement être tenue de prévoir, dans la mesure où leur survenance rend plus difficile ou plus onéreuse l'exécution de ses obligations. Il en sera ainsi en toutes circonstances, même si elles ne répondent pas à la définition précitée, notamment en cas de guerre, d'explosion, de piraterie, de blocus, d'embargo, d'émeute, de mouvement populaire, d'acte de terrorisme, de bris de machine, d'incendie, de tempête, de catastrophe naturelle, de dégâts des eaux, de grève totale ou partielle, de

lock-out, d'acte de gouvernement, de pénurie de matières premières ou de variation importante des cours ayant une incidence sur le coût de revient, d'épidémie, de suppression ou de blocage des moyens de transport, des réseaux d'approvisionnement ou de télécommunication, interruption des services publics, d'incident d'usine ou panne d'une machine essentielle, de réparations ou entretiens urgents, de mise au rebut de pièces importantes en cours de fabrication, de tout délai excédant les cinq jours de transport normalement prévisibles, d'accident de manutention, de modification de la réglementation applicable aux présentes conditions générales, aux produits et aux services, survenant dans les locaux ou à l'égard de TUFFIGO RAPIDEX ou des fournisseurs, sous-traitants ou prestataires de services dont dépend TUFFIGO RAPIDEX. En cas de retard de TUFFIGO RAPIDEX dans l'exécution de ses obligations liées à la survenance d'un événement de force majeure, les délais seront prolongés de la durée du retard entraîné par l'événement de force majeure.

Article 13 : ÉVOLUTION DE LA SITUATION DU CLIENT

Dans le cas où l'activité du Client ou une partie significative de ses actifs ou équipements est vendue, transférée, cédée, grevée ou utilisée en tant qu'apport à l'actif d'une autre société, ou en cas de modification de l'actionnariat ou du contrôle de la société du Client, y compris, mais sans s'y limiter, tout transfert d'actions à une société concurrente de TUFFIGO RAPIDEX, TUFFIGO RAPIDEX se réserve le droit, sans autre préavis, de : (i) exiger le paiement immédiat de toute somme, même non encore échue, pour quelque raison que ce soit, (ii) suspendre toute fourniture ou livraison, (iii) conserver tout paiement anticipé, et/ou (iv) résilier en tout ou en partie toutes les commandes en cours pour cause de manquement de la part du Client, sans préjudice de toute autre demande d'indemnisation.

Article 14 : GARANTIE

TUFFIGO RAPIDEX garantit l'exécution de ses prestations conformément à la pratique courante et aux stipulations de la commande telle que confirmée par TUFFIGO RAPIDEX. TUFFIGO RAPIDEX garantit que pendant une période se terminant douze (12) mois après la facturation des produits ou services, les produits seront exempts de défauts de matériaux et de fabrication dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables. Dans le cas de produits qui ne sont pas fabriqués par TUFFIGO RAPIDEX, l'obligation de garantie, y compris en ce qui concerne la durée et les limitations de la garantie, sera strictement limitée à la garantie contractuelle accordée par le fabricant des produits concernés au moment de la livraison. Toute demande au titre de la garantie est soumise à l'examen et à l'approbation préalables de TUFFIGO RAPIDEX ou du fabricant concerné.

Pour les produits fabriqués et les services fournis par TUFFIGO RAPIDEX la garantie fournie consiste, pour TUFFIGO RAPIDEX et à sa discrétion :

- a) au remplacement des pièces défectueuses ou non conformes du produit en fournissant des pièces ou composants neufs (livraison dans les locaux de TUFFIGO RAPIDEX), ou
- b) à la réalisation de prestations correctives en cas de service défectueux, sous réserve d'une réclamation du Client faite par écrit dans les 48 heures suivant la première apparition du défaut, ou
- c) au remboursement du prix des produits ou services défectueux ou non conformes, à condition que les produits aient été utilisés conformément à leurs spécifications et n'aient en aucun cas été soumis à des conditions d'exploitation déraisonnables.

La présente garantie ne s'applique pas en cas d'événement de Force Majeure ou dans le cas où les produits :

- a) ont été altérés ou modifiés, excepté par TUFFIGO RAPIDEX,
- b) présentent des vices apparents non déclarés par le Client lors de la réception des produits ou services ou provenant d'une malfaçon de la dalle ou du raccordement d'installation à la terre pour les silos,
- c) présentent un défaut ou une détérioration due à l'usure normale des produits ou de leurs composants ou pièces,
- d) ont été soumis à des contraintes anormales, une mauvaise utilisation, une négligence, un accident, un mauvais stockage ou une mauvaise manipulation, ou au non-respect des pratiques standard lors du montage ou des recommandations d'utilisation et d'entretien,
- e) ne sont pas compatibles avec l'environnement dans lequel ils sont utilisés, lequel n'a pas été déclaré par le Client dans les spécifications convenues par TUFFIGO RAPIDEX,
- f) comprennent une conception ou un approvisionnement imposé à TUFFIGO RAPIDEX par le Client,
- g) en cas d'absence de système d'alarme ou de défaillance du système d'alarme lorsque la défaillance est imputable au matériel qui a été fourni par le Client.

Toute altération ou modification des produits par le Client ou tout tiers mettra automatiquement fin aux obligations de garantie de TUFFIGO RAPIDEX. Toute mesure prise par le Client dans le cadre de son obligation de garantie ne prolonge pas la période de garantie, ni ne commence une nouvelle période de garantie.

Article 15 : SERVICE APRES VENTE

Les interventions et remplacements des pièces des produits effectués par TUFFIGO RAPIDEX hors garantie font l'objet d'un devis ou d'un contrat de maintenance.

Article 16 : LIMITE DE RESPONSABILITÉ

À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE LIMITÉE EXPRESSE DE L'ARTICLE 14, TUFFIGO RAPIDEX N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT PAR LA PRÉSENTE TOUTE AFFIRMATION, GARANTIE OU CONDITION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EN CE QUI CONCERNE LES PRODUITS FOURNIS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE RELATIVE À LEUR ÉTAT, À LEUR PERFORMANCE, À LEUR QUALITÉ SATISFAISANTE, À LEUR ADÉQUATION À UN USAGE OU À UN BUT PARTICULIER ET À LEUR ABSENCE DE CONTREFAÇON, OU CONTRE TOUT DOMMAGE EN RÉSULTANT.

TUFFIGO RAPIDEX décline toute responsabilité contractuelle ou délictuelle, y compris de négligence ou autre, pour toute perte ou tout dommage consécutif ou indirect, y compris, mais sans s'y limiter, la perte de ventes, de profit, de revenus, d'affaires ou d'accords, de clientèle, de temps de gestion ou de personnel, d'économies anticipées ainsi que les dommages financiers ou commerciaux. La responsabilité totale maximale de TUFFIGO RAPIDEX pour toutes les pertes ou tous les dommages, qu'ils soient contractuels, délictuels, y compris la négligence ou autres, est limitée, pour l'ensemble des réclamations du Client, à un montant égal à soixante-quinze pour cent (75%) du montant total de la commande concernée, payé par le Client à TUFFIGO RAPIDEX. En aucun cas, TUFFIGO RAPIDEX n'est responsable de tout retard ou autre manquement dans l'exécution de ses obligations causé par tout événement de force majeure, tel que défini ci-dessus, ou en découlant.

Article 17 : SOUS-TRAITANCE

TUFFIGO RAPIDEX peut sous-traiter ou déléguer à un tiers toute ou partie de ses obligations dans le cadre d'une commande régie par les présentes conditions générales. Dans un tel cas, le Client sera informé au plus tôt du nom du sous-traitant.

Article 18 : PROPRIÉTÉ - CONFIDENTIALITÉ

18.1 TUFFIGO RAPIDEX conserve tous les droits sur l'ensemble de ses savoir-faire, outils, équipements, matériaux, méthodes, conceptions, dessins, plans, formules, procédés, spécifications, études, modèles, instructions, algorithmes, technologies, logiciels, bases de données, documentations, descriptions et conceptions techniques, inventions, découvertes, brevets, demandes de brevet, œuvres, droits d'auteur, logos, marques de commerce, signes distinctifs, et de manière générale, sur l'ensemble de ses droits de propriété intellectuelle ou industrielle et autres connaissances ou informations propriétaires, y compris celles créées ou développées par ou pour TUFFIGO RAPIDEX pour l'exécution de la commande du Client, que ce soit pour des produits standards, non standards ou autres. Rien dans les présentes conditions générales ni dans aucune commande ne doit être interprété comme accordant ou conférant au Client un titre, des droits ou des intérêts, par licence ou de toute autre manière, sur lesdits droits.

18.2. Toutes les informations ou documents non publics sur quelque support que ce soit, y compris les plans, dessins, spécifications, documents techniques, descriptions, conceptions, méthodes, procédés, manuels d'utilisation, études, projets, discussions, rapports, listes de fournisseurs, prestataires de services ou entrepreneurs, bases de données, proposition commerciale ou devis, concernant TUFFIGO RAPIDEX, son activité, son savoir-faire, ses commandes, ses produits ou ses services, que TUFFIGO RAPIDEX a divulgués ou est susceptible de divulguer par la suite au Client, sont considérés comme des informations confidentielles et exclusives de TUFFIGO RAPIDEX et doivent être gardés strictement confidentiels par le Client. Le Client s'interdit de divulguer, de diffuser ou de rendre accessible toute partie de ces documents et informations confidentiels, de quelque manière que ce soit, à tout tiers. Le Client est tenu de s'assurer et garantir que ses salariés, dirigeants ou prestataires se conforment pleinement aux termes de la présente clause de confidentialité.

Les obligations de confidentialité découlant des présentes conditions générales restent en vigueur pendant les relations entre le Client et TUFFIGO RAPIDEX et survivent à leur cessation, quelle qu'en soit la cause.

À première demande de TUFFIGO RAPIDEX, le Client s'engage sans délai à (a) restituer l'ensemble de ses copies, échantillons et extraits, ainsi que tout autre support physique contenant les informations confidentielles, et (b) supprimer ou détruire (et faire supprimer ou détruire) l'ensemble des données contenant les informations confidentielles.

Le Client s'engage à informer immédiatement TUFFIGO RAPIDEX de tout acte de contrefaçon, de concurrence déloyale et de toute atteinte portée au droit de propriété industrielle et intellectuelle dont elle est titulaire ainsi que de toute contestation par un tiers des droits de TUFFIGO RAPIDEX. Le Client s'engage à défendre, indemniser et dégager de toute responsabilité TUFFIGO RAPIDEX au titre des dommages, pertes, coûts et dépenses (y compris les honoraires d'avocat) occasionnés par toute réclamation ou procédure alléguant que l'utilisation par TUFFIGO RAPIDEX de toute connaissance, savoir-faire, document ou information fournie par le Client, enfreint directement ou indirectement les droits de propriété d'un tiers ou cause de toute autre manière un quelconque préjudice à un tiers.

Article 19 : DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre des commandes qui lui sont passées, TUFFIGO RAPIDEX peut collecter des données à caractère personnel et est le responsable de traitement de ces données. Les données collectées sont les noms, prénoms, e-mails, numéros de téléphone et fonctions des personnes liées aux commandes. Ces informations sont utilisées pour le traitement des commandes, la gestion des retours, la relation Client, les courriers de suivi des livraisons, la gestion marketing (adhésion aux newsletters). La base légale du traitement est le contrat, l'intérêt légitime de TUFFIGO RAPIDEX et le respect des obligations légales. Ces données sont conservées pour une durée de trois ans suivant la dernière commande du Client, et au-delà pour la stricte durée nécessaire aux fins de preuve dans le respect des obligations légales et réglementaires. Les données sont uniquement communiquées aux prestataires de services de TUFFIGO RAPIDEX, tels que transporteur et sous-traitants dans le cadre de l'exécution des commandes.

Conformément à la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition au traitement des données le concernant. Le Client peut exercer ses droits ou interroger TUFFIGO RAPIDEX par courrier à : SAS TUFFIGO RAPIDEX 4 rue Jean-Marie Le Bris 29170 SAINT EVARZEC conformément à la réglementation en vigueur en précisant l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans les meilleurs délais suivant la réception de la demande.

CS 15034 • 29563 Quimper cedex 9 • France
Tél. 02 98 51 51 98
Courriel : contact@tuffigorapidex.com
www.tuffigorapidex.com